



Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle:

📅 Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:
26/06/2025

📅 Prochaine visite avant le:
26/06/2026

👤 Agent-visiteur:
Gabriel Puzzo

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre

Nom	
Adresse	

Propriétaire, exploitant ou gestionnaire

Nom	
Adresse	

Installateur

Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	
Code EAN	
Numéro de compteur	-
GRD	Ores
Type de locaux	Maison

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



Base(s) Règlementaires



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981 Avant le 01/10/1981
Des dispositions dérogatoires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2.1)	
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Ores
Numéro de compteur	-
Code EAN	N.c.
Liaison compteur-tableau	VOB 4X10
Tension de service	3 x 400 V + N
Protection générale	- 4P
Protection maximale admissible	- 4P
Nombre de tableaux	3
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	36
Description de l'installation	1 circuit td1 12 circuit td2 3 circuits td3

Tableau(x) électrique(s)



Contrôles et essai

Testeur d'installation: MT-005/24080684

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielle	NOK
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre (Ω)	36
Isolement ($M\Omega$)	0,07
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	NOK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----



Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
A. Isolement		
	La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms. (Circuit O)	L1: 6. 4. 5. 1.
B. Prise de terre		
	La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms	L1: 4.2.4.3.
D. Différentiel		
	Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour la (les) salle(s) de bain.	L1: 4.2.4.3.
	Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés.	L1: 4.2.4.3.
E. Schémas		
	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
	Adapter le(s) schéma(s) unifilaire(s) à la réalité.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
	Adapter le(s) schéma(s) de position à la réalité.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
	Renseigner sur les schémas unifilaires et de position, les coordonnées de l'électricien, du propriétaire ainsi que l'adresse de l'installation.	L1: 9.1.2.
F. Tableau électrique		
	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
	Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.
G. Conducteur de protection		
	Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.
	Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation. (Prise sans terre salon voir photos infraction)	L1: 5.3.5.2.
H. Code couleurs et canalisations		
	Nous conseillons de supprimer les canalisations hors d'usage.	
I. Appareillage		
	Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	



- Prises sans protections enfants à remplacer.
- Prises sans broches de terre à placer sur un différentiel de maximum 30mA.
- Câbles souples placé à l'extérieur à remplacer par des câbles rigides et résistant aux uv.
- Tendeur à placer sur le câble aérien dans le jardin.
- Continuité de terre à revoir sur toutes les prises.
- Bagues de calibrages manquante dans les tableaux, remplacer les fusibles par des disjoncteurs Bipolaire.
- Remplacer sectionneur de terre. (corrosion)

Remarques

Maisons meublées lors de l'inspection, contrôle des parties aisément accessible.



Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le 26/06/2026. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur

Gabriel Puzzo

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



Annexes



Tableau 1



Tableau 2